

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KNOERINGUE DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2019</p>

LISTE de PRESENCE

Sous la présidence de M. UEBERSCHLAG André, Maire

Présents : MM. GROELLY Patrick, MERTZ Véronique, BURGY Michel, adjoints.
MM. DOPPLER Franck, GENG Caroline, GUTZWILLER Laurent, MUNCH Johnny,
MUNCH Pascal, RAPP Chantal,

Absente excusée : SCHLURAFF Nadia ayant donné procuration à MERTZ Véronique

Le secrétaire de séance : Mme MERTZ Véronique.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 13 mai 2019
2. Affaires financières
3. Travaux
4. Saint Louis Agglomération
5. Urbanisme
6. Divers

1. – APPROBATION du PROCES-VERBAL du 8 avril 2019

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. – AFFAIRES FINANCIERES**2.1. – Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2019 (FPIC)**

Monsieur le Maire informe les membres présents que le montant à reverser en 2019 dans le cadre du FPIC est de 7 862 €. Le montant reste stable d'une année à l'autre (7 842 € en 2018)

2.2. – FCTVA

Les membres sont informés des montants de FCTVA versés en 2019 sur la base des travaux réalisés en 2017.

- 9 015.20 € sur le budget communal,
- 1 063.68 € sur le budget eau et assainissement.

3. – TRAVAUX

3.1. – Remplacement des têtes de mâts des candélabres

Les têtes de mâts ont été remplacées. Les travaux réalisés sont satisfaisants, néanmoins, il convient de relever que :

- les « boules » remplacées ne sont pas réglables au niveau de leur intensité, et que la lumière qu'elles produisent est trop forte,
- un problème d'éclairage subsiste au niveau du carrefour des rues d'Altkirch et de la Paix.

Monsieur le Maire propose de faire revenir le technicien afin de procéder aux réglages éventuels et possibles, notamment sur les « boules » situées dans les lotissements.

4. – SAINT-LOUIS AGGLOMERATION - SCoT

Monsieur le Maire rend compte des propos tenus lors de la dernière réunion sur le SCoT.

Il a notamment été évoqué :

- le nombre d'habitations à l'hectare : le SCoT a toujours souhaité une base de 24 habitations/ha, et finalement, l'objectif est descendu à 20 hab/ha,
- les 4 zones d'agglomération avec des objectifs fonciers propres :
 - le cœur d'agglomération de Saint-louis : 300 logements construits par an,
 - le pôle secondaire (Sierentz: 350 logements construits pas an,
 - le pôle d'équilibre (Hagenthal, Folgensbourg, Leymen...) : 60 logements construits pas an
- les bourgs et villages : 901 logements construits par an.

Ces chiffres constituent une moyenne sur 20 années.

5. – URBANISME

5.1. – Documents d'urbanisme

Monsieur le Maire présente les différentes demandes déposées en mairie depuis le dernier Conseil Municipal :

Documents d'urbanisme	Lieu/Adresse	Motif	Avis
CU Me Koenig et Baeumlin	Rue d'Altkirch (Munch Gérard/ Eiselé Monique)	CU opérationnel	Traité
DP Munch Christophe	16a, rue d'Altkirch	pergola	En cours
DP Hochenauer Patrick	13, rue du Général de Gaulle	Mur en L	Favorable
DP Schoffmann Alexandra	36, rue du gué	Crépi de la façade – changement de couleur	Favorable
DP Walczack Aimé	3, rue Eugène Wacker	Vélux de toit	Favorable

6. – DIVERS

6.1. – Révision des statuts du syndicat d'électricité et de gaz du Rhin

- Vu** les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 24 juin 2019 ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 24 juin 2019, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet, un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 24 juin 2019, à l'unanimité ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

6.2. – Location du studio

Le studio de l'ancienne école a trouvé preneur. Il sera occupé par M. Bryan BITSCH, à compter du 1^{er} juillet 2019

6.3. – Fibre optique

La mairie est connectée à la fibre optique. Il convient de faire diffuser la nouvelle adresse mail : commune@knoeringue.fr

6.4. – Ouverture des plis par la CAO

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres lancé par la commune sur le site de l'AMHR (Association des Maires du Haut-Rhin)

2 concernant le marché de travaux d'enfouissement des réseaux

1 concernant les travaux de voirie

La CAO (Commission d'Appel d'Offres) se réunira le 11 juillet pour l'ouverture des plis en présence de M. HENON, du cabinet IVR, et de Mme Agnès KLAOSZ du Conseil Départemental.

6.5. – Convention de co-maîtrise d’ouvrage

La part des travaux affectant l’emprise de la RD 16 se fera sous co-maîtrise d’ouvrage du Département, ce dernier confiant à la commune de Knoeringue le soin de réaliser l’ensemble de l’opération dans le cadre d’une co-maîtrise.

La commune de Knoeringue assurera le préfinancement des dépenses de l’opération puis sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses.

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité :

- de donner son accord pour la passation d’une convention de co-maîtrise d’ouvrage avec le Département dans le cadre de l’opération de sécurité en traverse d’agglomération et réalisation de travaux de calibrage,
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d’ouvrage pour le compte de la commune de Knoeringue.

6.6. - Presbytère

Divers travaux ont été réalisés au presbytère :

- la porte d’entrée a été remplacée,
- la porte arrière sera également remplacée par l’entreprise Pracht.

Les nouveaux locataires ont fait savoir que la cuisine n’était pas suffisamment chauffée en hiver. Un nouveau radiateur d’une puissance de 2500w/h est nécessaire. Commande sera passée auprès de l’entreprise Habé

Le devis demandé auprès de l’entreprise KOEHL est toujours en attente. Il concerne la pose d’une VMC indispensable dans la salle de bains et dans la cuisine afin d’assurer une bonne évacuation de l’humidité. Les conduites sont déjà en place.

6.7. – Rucher de la maison Bronner

Le conseil municipal décide, à l’unanimité, de procéder à la démolition du rucher se trouvant sur la propriété du Dorfhüs.

6.8. - Dispositif de sécurité durant les congés d’été

M. BURGY Michel expose les dispositifs de sécurité et de vigilance dont peuvent bénéficier les habitants durant leur absence pour congés.

- « voisins vigilants et solidaires » : il s’agit d’un réseau, d’une communauté créée sur la base du volontariat des voisins intéressés par ce dispositif,
- la mairie peut se déclarer en tant que vigilante et solidaire,
- le formulaire « tranquillité vacances » à déposer en gendarmerie.

Cette information sera diffusée dans le bulletin semestriel à paraître en juillet

6.9. – Arrêté du Maire

Un arrêté concernant la restriction de la consommation de l’eau vient d’être pris par M. le Maire, afin d’éveiller surtout les consciences sur la pénurie d’eau liée à la sécheresse persistante depuis plusieurs semaines.

6.10. – Réunion de chantier avec les propriétaires concernés

Une réunion d'information sera tenue avec l'ensemble des propriétaires concernés par les carrefours rue d'Altkirch et rue de Bâle...

Divers points, telle la hauteur la plus adaptée des plateaux, seront évoqués afin de réduire au maximum les risques d'inondation et les nuisances sonores au passage des véhicules.

6.11. – Affaires scolaires

6.11.1. – Ecole primaire

Plusieurs points ont été abordés, notamment :

- la piscine, avec un manque d'accompagnateur pour la rentrée prochaine,
- la classe verte : la sortie a été un succès, néanmoins, la qualité des repas, industriels pour le coup, a été dénoncée,
- l'enseignement de l'allemand sera assuré de septembre 2019 à juin 2020,
- 67 élèves fréquenteront l'école pour la rentrée prochaine, il n'y a aucun risque de fermeture de classe.

6.11.2. – Ecole maternelle

A l'instar de l'école primaire, pas de fermeture de classe puisque les effectifs sont maintenus, malgré une légère baisse an ABCM (2 à 3 élèves en moins).

Par ailleurs, il est demandé à la commune de Koeringue la mise à disposition de la salle du Dorfhüs pour y assurer un service de distribution des repas aux élèves de l'école ABCM. Les enseignants se chargent d'étudier la faisabilité du projet.

Aucun membre n'ayant à intervenir, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h35.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 13 mai 2019
2. Affaires financières
3. Travaux
4. Saint Louis Agglomération
5. Urbanisme
6. Divers

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des
délibérations du conseil municipal de Knoeringue
de la séance du 8 juillet 2019**

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
UEBERSCHLAG André	Maire		
GROELLY Patrick	1^{er} adjoint		
MERTZ Véronique	2^{ème} adjoint		
BURGY Michel	3^{ème} adjoint		
DOPPLER Franck	Conseiller Municipal		
GENG Caroline	Conseiller Municipal		
GUTZWILLER Laurent	Conseiller Municipal		
MUNCH Johnny	Conseiller Municipal		
MUNCH Pascal	Conseiller Municipal		
RAPP Chantal	Conseiller Municipal		
SCHLURAFF Nadia	Conseiller Municipal	Absente	Mertz Véronique